

SECTION	Bachelier en comptabilité - Option: gestion			
Code UE	712201U32D2	Unité d'enseignement	Impôt des personnes physiques	
Titulaire	COUSSEMENT Inès			
Nombre périodes	80	ECTS	7	Unité déterminante oui

Finalités				
<i>L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, de maîtriser le mécanisme général de l'I.P.P., ainsi que les connaissances nécessaires à l'établissement de la déclaration et au calcul de l'I.P.P., de calculer les précomptes et versements anticipés relatifs à l'I.P.P.</i>				
Pré-requis				
<ul style="list-style-type: none"> Savoir résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer Savoir produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, etc. (des documents d'informations pouvant être mis à sa disposition). <i>Titre pouvant en tenir lieu : C.E.S.S.</i>				
Contenu				
<ul style="list-style-type: none"> Identifier le fonctionnement de l'Administration des Contributions S'approprier les concepts fondamentaux et les techniques de base afférents au système fiscal belge Appliquer les dispositions du C.I.R. et les procédures fiscales en vigueur, en justifiant la pertinence de ses choix pour déterminer les personnes et les revenus soumis à l'impôt, établir la déclaration à l'impôt, réagir lors de contrôles, de contestations, en assurant l'évolution du dossier Mettre en œuvre les techniques fiscales pour procéder au calcul de la base imposable, procéder au calcul de l'impôt, établir les documents exigés des employeurs et autres débiteurs de revenus (relevés, fiches, etc.) et calculer les précomptes, établir le décompte final, après imputation des précomptes 				
Méthodes et moyens pédagogiques				
Cours magistral, approche avec TICE				
Supports de cours				
Fichiers PPT, CIR92, documents préparatoires à la déclaration				
Modalités d'évaluation				
<i>L'évaluation consiste en un écrit portant sur les acquis d'apprentissage, tenant compte de la capacité d'analyse, de la pertinence des procédures appliquées, de la logique de l'argumentation et du niveau de précision et de clarté dans l'emploi du langage fiscal.</i> <i>Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :</i> <ul style="list-style-type: none"> d'établir la déclaration à l'impôt, en identifiant clairement ses éléments et en choisissant, s'il échet, la « voie la moins imposée », en justifiant sa méthodologie de procéder de manière automatisée ou non au calcul de l'impôt dû dans cette situation et d'établir le décompte final de réaliser une simulation sur base de données complémentaires et d'en tirer les conclusions 				
Ressources/Bibliographie				
TIBERGHIEU, A. Tiberghien - Manuel de droit fiscal. Editions Wolters Kluwer THILMANY, J. Fisclex Impôts sur les revenus. Editions Wolters Kluwer INSTITUTE FOR TAXE ADVISORS & ACCOUTANTS. ITAA-Lex de l'expert-comptable et du conseil fiscal. Editions Wolters Kluwer. Portail SPF Finances. https://finances.belgium.be/fr Portail Moniteur belge. http://www.ejustice.just.fgov.be/ Portail Fédération Royale du Notariat belge. https://www.notaire.be/				
Utilisation Campus numérique				
Syllabus	Agenda	Exercices	Travaux	Forums
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>